



# PRÉFET DE LA SOMME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 28 janvier 2026

### **RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Par arrêté du 19 janvier publié au Journal Officiel du 24 janvier 2026, la commune de Conty a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour un phénomène de mouvements de terrain, pour la période comprise entre le 13 août 2024 et le 31 juillet 2025.

***Les personnes sinistrées qui n'auraient pas déclaré le sinistre disposent d'un délai de trente jours à compter de la date de publication de l'arrêté, soit au plus tard le 23 février 2026, pour contacter leur compagnie d'assurance afin d'obtenir l'indemnisation de leur préjudice.***

Pour toute question, vous pouvez contacter le service interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture de la Somme au 03.22.97.80.80.

**Service de la communication  
interministérielle et de la  
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : [pref-communication@somme.gouv.fr](mailto:pref-communication@somme.gouv.fr)



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République  
80000 Amiens